



**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

Communiqué de presse

PROCÉDURE ARBITRALE ENTRE LE BANGLADESH ET L'INDE DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ARBITRE

Le 18 juillet 2013, le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le Juge Shunji Yanai, a nommé M. Jean-Pierre Cot en qualité d'arbitre dans la procédure arbitrale entre le Bangladesh et l'Inde portant sur le règlement du différend relatif à la délimitation maritime dans le golfe de Bengale. M. Cot remplace M. Tullio Treves (Italie), qui a décidé de quitter ses fonctions de membre du tribunal arbitral en l'instance.

Le 3 juillet 2013, M. Yanai a reçu une lettre dans laquelle l'agent adjoint du Bangladesh et Secrétaire du service des affaires maritimes, le contre-amiral (à la retraite) Khurshed Alam, demandait au Président de désigner un juge pour remplacer M. Treves.

Aux termes de l'article 3, alinéa f) de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il est pourvu à tout siège vacant du tribunal arbitral « de la manière prévue pour la nomination initiale ». Le Président est par conséquent tenu de procéder à la nomination destinée à pourvoir le poste vacant dans un délai de trente jours à compter de la date de réception de la demande et en consultation avec les parties, ainsi que le prévoit le paragraphe 3, alinéa e), de l'annexe VII de la Convention. M. Cot a été désigné à la suite de consultations qui ont eu lieu le 18 juillet entre le Président du Tribunal international du droit de la mer et les parties au différend.

La composition du tribunal arbitral de cinq membres constitué conformément à l'annexe VII est désormais la suivante : Rüdiger Wolfrum, président (Allemagne), Thomas A. Mensah (Ghana), Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde), Ivan Shearer (Australie) et Jean-Pierre Cot (France).

NB : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).

Téléphone : (49) (40) 35607-227 ;
Télécopie : (49) (40) 35607-245 ; Adresse électronique : press@itlos.org